

LE CONFÉDÉRÉ DU VALAIS.

Paraissant le Jeudi et le Dimanche.

PRIX D'ABONNEMENT : Par an pour la Suisse, ff. 10. — Pour six mois, ff. 5. — Pour trois mois, ff. 3. — Pour l'étranger, le port en sus. — PRIX D'INSERTION : la ligne 15 cent. la moitié pour les insertions suivantes. — Tout ce qui concerne la rédaction, les abonnements et les annonces, sera adressé, franco, au bureau du journal, à Sion. — On peut s'abonner en tout temps, à Sion, au bureau du journal et à tous les bureaux de poste. — Les envois non affranchis seront rigoureusement refusés.

Canton du Valais.

Culture du tabac en Valais.

Il se forme une société, par actions et en commandite, dont le siège est à Sion, pour la culture et la fabrication du tabac. Notre intention n'est pas aujourd'hui d'examiner en détail et par des chiffres les résultats que promet cette entreprise. Nous nous proposons plutôt de faire pressentir l'influence qu'elle aura sur la prospérité du pays. L'industrie du tabac a fait ses preuves en Valais; il en est peu d'autres qui soient aussi lucratives. C'est au point qu'on doit s'étonner qu'elle n'ait pas pris plus d'extension depuis qu'elle est devenue libre par suite des événements politiques de 1847.

Mais cet étonnement cesse lorsqu'on examine la nature des choses. L'industrie du tabac se compose de deux parties qui sont la culture et la fabrication. Pour qu'elle prospère il faut que ces deux parties se développent en même temps et se donnent un mutuel appui. La culture du tabac ne peut pas prendre de l'extension si les cultivateurs n'en ont pas un débouché sûr et à de bonnes conditions. Jusqu'à présent ce double avantage leur a manqué. D'un autre côté, la fabrication n'aurait pas toute la sécurité désirable si le fabricant ne pouvait compter que sur les marchés étrangers pour se procurer sa matière première. Il fallait donc trouver une combinaison qui offrit au cultivateur et au fabricant des garanties certaines d'un bon succès. Cette combinaison, les fondateurs de la société dont nous parlons l'ont trouvée. Elle consiste dans la condition que voici : *la Société recevra au prix de fr. 40 le quintal tout le tabac que ses actionnaires récolteront eux-mêmes ou qui sera récolté par leurs fermiers.* Il va sans dire que chacun d'eux participera en outre aux bénéfices de la fabrication suivant le nombre de ses actions.

Nous allons voir si ce prix de fr. 40 est assez élevé comparativement à celui des autres denrées qui sont produites par les terrains qui conviennent à la culture du tabac. Le maïs est la plante qui, par les terrains qui lui conviennent, par le produit qu'elle donne, par les façons et les frais de culture qu'elle exige, se rapproche le plus du tabac. Elle aime comme celui-ci les terrains d'alluvion dont se compose la plaine du Valais. Le produit annuel en maïs d'un seiteur de bon champ est, en moyenne, de 50 fichelins, lesquels, à fr. 5 l'un, valent fr. 250. Le produit annuel du même champ planté en tabac est, en moyenne, de 10 quintaux; à fr. 40 l'un, ces 10 quintaux valent fr. 400, soit fr. 150 de plus que les 50 fichelins de maïs. Telle est la différence du produit brut. Voyons encore la différence qu'il y a dans le produit net. Nous avons dit que le produit brut du seiteur planté en maïs est de fr. 250. Si nous admettons que les frais de culture s'élèvent à la moitié de cette somme, soit à fr. 125. La culture du

tabac exige à peu près les mêmes façons que celle du maïs; cependant nous estimons qu'elle coûte fr. 15 de plus par seiteur. Si la culture du maïs coûte fr. 125, celle du tabac coûtera donc 140. Mais le produit brut est de fr. 400: il s'en suit que le produit net est de fr. 260. Celui du maïs étant seulement de fr. 125, il y a une différence de fr. 135 par seiteur en faveur du tabac. Ainsi le tabac, au prix de fr. 40 le quintal, donne un produit net qui est plus que double de celui du maïs.

Cette différence est plus que suffisante pour que le cultivateur, propriétaire ou fermier, ait intérêt à substituer le tabac au maïs, et même à toute autre récolte. Ainsi la société dont nous parlons procure un immense avantage à ses actionnaires en leur assurant le prix de fr. 40 le quintal pour le tabac qu'ils récolteront eux-mêmes ou que récolteront leurs fermiers.

Nous devons examiner si la société pourra encore obtenir de la fabrication des bénéfices assez élevés en payant le tabac du Valais fr. 40 le quintal. Comparé à celui des autres pays, il vaut de fr. 30 à fr. 50. Ainsi la société, en le manufacturant, fera les mêmes bénéfices que font les nombreux fabricants qui ne récoltent pas eux-mêmes du tabac. Ces bénéfices sont aussi élevés que ceux que procurent beaucoup d'autres industries: l'expérience l'a suffisamment prouvé; ainsi nous estimons qu'il serait superflu d'entrer à cet égard dans des détails de chiffres.

En admettant que l'entreprise de la société prenne une grande extension, on peut se demander si elle trouvera des débouchés suffisants pour ses produits. Le tabac du Valais égale en qualité les tabacs inférieurs d'Amérique et il surpasse la plupart de ceux qui sont récoltés en Europe. Ainsi dans le cas où la consommation locale ne lui suffirait pas, la société pourrait facilement avoir recours à l'exportation. Nous estimons que le Valais importe toutes les années du tabac brut ou manufacturé pour environ fr. 100,000. Il faut espérer que dans quelques années nous en exporterons nous-mêmes pour une plus forte somme. La société sera en mesure dans les deux ou trois ans, de planter 30 seiteurs dans les terrains dont elle dispose actuellement. Si ces actionnaires, entr'eux tous, en planteraient 90, cela ferait 120 seiteurs dont le produit serait de 1200 quintaux. Ces 1200 quintaux de tabac brut, à fr. 40 le quintal, vaudrait déjà fr. 48,000. En le manufacturant on en quadruplera la valeur, et ce sera une production annuelle de fr. 192,000. Pour compléter la comparaison que nous avons faite; entre le produit du maïs et du tabac, nous dirons que, de la même étendue de terrain planté en maïs, on n'obtient, à 250 par fr seiteur, qu'une production de fr. 30,000.

Nous terminerons en faisant remarquer que les industries les plus sûres et les plus avantageuses sont celles qui s'établissent dans un pays qui peut fournir abondamment toutes les matières pre-

mières dont elles ont besoin. Cette heureuse circonstance est toujours pour elle le gage certain d'un grand développement et d'une grande prospérité.

Voici les conditions principales sur lesquelles se forme la Société dont nous parlons.

1^o Le capital social est de fr. 30,000. Il se divise en 300 actions de fr. 100 l'une.

2^o M. Raby vend à la société sa propriété de Pramont sur Granges pour fr. 18,000. — Sur cette somme, fr. 10,000 lui seront payés en espèces et fr. 8,000 en 80 actions de la société, de la société, de fr. 100 chacune.

Il ne sera donc émis que 220 actions, lesquelles produiront fr. 22,000. Sur cette somme, fr. 10,000 étant remis à M. Raby, il restera fr. 12,000 qui seront le fonds de roulement et de réserve de la société.

La susdite propriété a l'étendue de 28 seiteurs. Elle se compose d'une maison avec écuries et granges, de 1350 toises de terrain à vignes, dont 650 sont plantées. Le reste, tout d'une pièce, consiste en prés, champs et îles. Elle est arrosée par les eaux de la Navigenz.

Dans l'état actuel, elle donne fr. 850 de rente nette de tous frais. On peut la mettre tout en bon état de culture avec une dépense de fr. 6,000. Cela fait, la rente annuelle sera de fr. 2,500 à fr. 3,000.

Une propriété qui la confine au levant, qui est double en étendue, et dont les terrains sont semblables aux siens, s'est vendue, il y a deux ans, fr. 38,000. A ce prix, qu'on peut regarder comme un prix courant, elle vaut fr. 19,000: et M. Raby la cède à la société pour fr. 18,000.

3^o M. Raby cède à la société le bail qu'il a encore pour 7 ans, et pour fr. 160 par an, de la propriété de l'hoirie Beeguer, de Sierre. Cette propriété confine la sienne au couchant. Elle a l'étendue de 14,000 toises. Elle consiste en prés, champs et îles; le tout est d'une seule pièce et d'un bon terrain pour plantation de tabac. Une grange assez vaste y sert de séchoir.

Une expérience de deux ans a prouvé que le tabac y réussit très-bien ainsi que dans la propriété de M. Raby. Les deux propriétés ont ensemble 55 seiteurs. Sur cette étendue on pourra consacrer aux plantations de 25 à 30 seiteurs.

4^o Les actionnaires qui planteront du tabac auront la faculté de le vendre à la société pour fr. 40 le quintal.

Pour éviter toute méprise sur cet article, nous dirons que la société ne fait pas une obligation pour ses actionnaires de planter et de lui livrer du tabac. Vis-à-vis d'elle, ils sont libres à cet égard. Mais il est évident que s'ils augmentent ses approvisionnements au moyen de leurs plantations, ses affaires en deviendront plus importantes et plus belles.

M. Raby s'engage à gérer pendant 7 ans les af-

faïres de la société. Il ne demande pour cela point d'appointements fixes : il lui sera remis 30 p. % sur ce qui restera de bénéfice après que la société aura prélevé fr. 1,500 pour l'intérêt, au 5 %, du capital social. Ainsi, les actionnaires percevront avant tout l'intérêt au 5 % de leurs actions et de plus 70 % des bénéfices restants à titre de dividende. Un exemple fera ressortir les effets de cet article.

Supposons que les bénéfices soient de fr. 10,000. Il sera d'abord prélevé fr. 1500 pour l'intérêt au 5 % du capital social qui est de fr. 30,000. Il restera fr. 8,500.

Sur ces fr. 8,500, il sera prélevé 30 % pour les émoluments au gérant, soit fr. 2,450. Il restera un dividende fr. 5,950, lequel réparti entre 300 actions, produira fr. 19. 83 par action.

Ces fr. 19. 83, joints à l'intérêt de 5 %, feront fr. 24. 83 pour la rente d'un an d'une action de fr. 100.

Nous avons la ferme conviction d'obtenir ce résultat dès la troisième ou quatrième année.

6° Un conseil de surveillance surveillera les opérations de la société

Le gérant et un caissier, tous les deux responsables en ce qui les concernera, seront les seuls employés de la société.

7° Les versements se feront par 5^e de quatre mois en quatre mois. Ils seront reçus par le Banque cantonale du Valais. On pourra les effectuer en numéraire ou en billets à l'échéance de quatre mois.

Dès que la souscription sera complète, la fabrication commencera immédiatement.

NOTA. — Les personnes qui désireraient de plus amples renseignements, pourront les demander à M. Raby qui les donnera verbalement ou par écrit.

J.-A. RABY.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

France.

Paris, 4 octobre. — C'est demain, assure-t-on, que doit paraître le décret de l'amnistie de Garibaldi. L'illustré héros serait gracié avec tous ses compagnons, excepté les déserteurs. Enfin, s'écrie-t-on, car vraiment on commençait à perdre patience. Mais cet incident une fois vidé il s'agira de savoir par quel bout on va commencer à prendre cette fameuse question romaine. En l'absence de toute nouvelle lumière, nous nous abstiendrons de marcher dans les ténèbres et nous attendrons prudemment, aussi éloignés de croire à la reprise des hostilités par l'Autriche dans le cas d'évacuation de Rome qu'à l'intervention de l'Angleterre en Sicile dans le cas du maintien des troupes. Quoiqu'on ait pu dire, ce qui nous paraît encore le plus rationnel c'est le retrait des troupes et l'attente tranquille des événements qui pourront surgir de cette nouvelle situation et qui ne manqueront pas de donner Rome à l'Italie.

Si l'on s'est beaucoup occupé des meetings qui ont eu lieu en Angleterre en faveur de Garibaldi, il nous semble qu'on ne doit pas non plus oublier ceux qui se tiennent encore pour demander au gouvernement anglais qu'il intervienne dans les affaires de l'Amérique. Mais malheureusement pour le Sud, l'opinion a partout prévalu qu'on ne devait pas intervenir. Ce qu'il y a de particulièrement remarquable dans ces manifestations c'est qu'elles ont lieu même dans les districts manufacturiers du Cheshire et du Lancashire. On nous dit que les Américains du Sud habitant l'Angleterre ont fait entre eux une collecte qui a déjà produit plus de 100,000 fr. pour être envoyée aux prisonniers de leur parti qui sont entre les mains des fédéraux.

Pour peu que la France continue, elle va bientôt se croire un journal rouge. Vous avez vu avec quelle fierté elle montrait son premier communi-

qué, comme un soldat aurait montré sa première blessure. Eh bien! dans l'ivresse de son succès le pauvre journal a oublié qu'il discutait la note du ministre de l'intérieur. Or, dans le beau pays de France, où la presse est menée à la férule comme une école de petits garçons, quand le maître a parlé, il n'est pas permis de répliquer par un *mais* ou par un *si* sans qu'aussitôt ce porteur de férule irrité ne réplique par un *Qu'entends-tu? Je crois qu'on a parlé?* et on redoute la punition. Donc la France s'est attirée sur les doigts de nouveaux coups, un second communiqué que cette fois elle enregistre silencieusement et sans commentaires. D'où n'entendant plus rien, le ministre conclura qu'il a raison. Malgré notre antipathie pour la feuille sybilline de M. de Laguëronnière, nous la plaignons de la mésaventure qui lui arrive, car la presse entière reçoit l'humiliation de ces petites bastonnades.

Italie.

Turin, 3 octobre. — L'amnistie annoncée pour dimanche prochain pourrait bien n'être publiée que deux ou trois jours plus tard. Toutefois cette mesure est irrévocable; seulement le ministre de l'intérieur tient beaucoup, dans le rapport qu'il présentera au roi, à indiquer la marche qu'entend suivre le gouvernement le lendemain de ce grand acte d'amnistie.

Pour rédiger une espèce de programme politique, il faut s'entendre avec ses collègues; voilà peut-être le motif qui retardera l'apparition du décret d'amnistie.

Il est toujours difficile de s'entendre, quand dans un ministère, les uns veulent marcher avec les institutions libérales, les autres gouverner au moyen des mesures exceptionnelles, car la position n'a pas changé.

On veut conserver l'état de siège : cela est manifesté; un journal semi-officiel nous apprend que « la proclamation de l'amnistie rendra nécessaire une modification de siège. À l'état de siège serait substitué une délégation de pouvoirs aux commissaires royaux de Naples et de Sicile. »

Je ne crois pas que le gouvernement puisse conférer des pouvoirs qui résultent de l'état de siège lorsque, nominativement au moins, l'état de siège est levé. Il serait plaisant de voir jouer sur les mots aussi étrangement; si le parti militaire espère calmer le parti libéral par des accommodements de cette nature, il se trompe.

Le général Lamarmora, qui a fini par s'adoucir quand il a été à peu près convaincu qu'on finirait de guerre lasse, par accepter la démission qu'il offrait en réponse à tout ce qui lui venait de Turin, demande simplement qu'on lui conserve la faculté de faire arrêter tous les suspects de *Camorra*. Certes, on lui accorderait volontiers cette faculté s'il n'était prouvé que sur trois *camorristi* on arrête deux suspects d'opinions trop libérales.

Du reste, on ne saurait trop le répéter, le gouvernement ne peut conférer au général Lamarmora les pouvoirs qu'il n'a pas.

Cette grave question a été agitée hier, en conseil des ministres, et les deux partis se sont trouvés en présence, sans pouvoir rien conclure.

Le prisonnier du Varignano, m'écrit-on de Gênes, a appris avant-hier par télégraphe, que l'amnistie serait très-prochainement prononcée. En recevant cette nouvelle, il a regardé en souriant sa jambe emprisonnée dans un appareil et a dit à ses amis : « Il paraît qu'on nous pardonne. »

Garibaldi voulait retourner à Caprera, mais on croit plus prudent de ne pas l'exposer à un voyage fatigant; il se rendra, m'assure-t-on, à Quarto, près Gênes, dans la maison de Vecchi, son ami. Cette villa est située au bord de la mer, à l'endroit même où Garibaldi s'est embarqué pour Marsala.

Le marquis Pepoli est arrivé ce matin à Turin, venant de Bologne, il a imité ses collègues Sella et Depretis, et repris sa démission.

On parle avec une certaine insistance d'un voyage que ferait à Paris M. Rattazzi avant la réunion du parlement. Ce voyage annoncé pourrait bien ne pas avoir lieu pour toutes sortes de raisons trop longues à énumérer ici, toutefois M. Rattazzi en a fait part à quelques amis. Remarquez qu'il ne s'agit plus d'un voyage entrepris par un particulier mais par un président du conseil des ministres, ce n'est donc qu'après être

tombé d'accord avec ses collègues sur la nécessité d'un semblable voyage qu'il pourra s'effectuer.

Une dépêche nous apprend, que le 30 septembre dernier, la cour d'assises de Lucera a condamné l'évêque de Foggia, Mgr Frascolle, à deux années de prison et à 4,500 fr. d'amende; le chanoine Cecilli a été condamné à une année de prison et à 1,500 fr. d'amende. Tous deux étaient accusés d'excitation au mépris du gouvernement et des institutions qui régissent l'Italie.

Je dois dire que ces condamnations ne produisent aucune émotion en Italie; c'est un détail, un incident à peine remarqué; il en résulte que l'on fait des martyrs sans profit pour la cause libérale. Le clergé a si peu d'influence aujourd'hui en Italie, que c'est lui rendre une certaine importance que d'éplucher des mandemens qui, du haut de la chaire, laissent la multitude indifférente.

Belgique.

Il continue à se produire en Belgique des incidents qui prouvent quelles appréhensions inspirent ces projets d'annexion si étourdiment lancés en avant par M. Proudhon, en même temps qu'ils éveillaient de nouveau la fibre patriotique des Belges. Dans un dîner donné récemment à Namur, chez M. de Baillet, gouverneur de la province, divers toasts ont été portés au roi et à la Belgique. Le hasard avait voulu que M. Doumet, commandeur de la Légion d'honneur, grand maître de la franc-maçonnerie, député de Cette et ami du prince Murat, se trouvant à Namur, fût invité à ce banquet. Dans la réponse faite par M. Doumet au toast du roi, il eut le malheur de dire quelques paroles mal sonnantes desquelles il résultait que la Belgique devait regretter l'époque où elle partageait les destinées de la France. Ces paroles causèrent une vive émotion et le député de la province se leva aussitôt pour déclarer que la Belgique ne regrettait rien, qu'elle entendait rester libre et indépendante, et qu'aucun de ses citoyens ne voudrait, même par la pensée, accepter l'absorption du pays par un gouvernement despotique. Comme il arrive toujours en pareil cas cet incident fut grossi et se répandit bientôt dans toute la ville. De son côté, M. Doumet protesta partout qu'il avait été mal compris; mais, bien qu'il eût accepté une autre invitation pour le lendemain, il jugea plus convenable de quitter Namur.

Amérique.

Washington, 15 septembre 1862.

L'invasion des confédérés dans le Maryland et sur les frontières de la Pensylvanie risque fort d'échouer, et si le corps d'armée tout entier qui l'a opérée, et qui compte, dit-on, environ 100,000 hommes, ne tombe victime d'une aventure aussi hasardeuse, il en emportera du moins un souvenir qui le gardera de recommencer cet essai.

Les cinq premiers jours qui suivirent le passage du Potomac se sont passés en préparatifs de la part des fédéraux, pour faire avancer leurs forces sur les points les plus exposés et les mieux calculés pour donner la chasse à leurs antagonistes, et en petits engagements provoqués par ceux-ci et vigoureusement soutenus par les nôtres; mais le sixième jour, dans une lutte qui eut lieu près de Harper's Ferry, les fédéraux remportèrent sur les confédérés un avantage marquant, et dans une bataille livrée près de Hagerstown, à trois lieues des frontières de la Pensylvanie, par les divisions Hooker et Reno, nos troupes ont battu les confédérés à plate couture, les délogeant de leurs positions et les mettant en déroute de telle manière, qu'ils durent tout abandonner et s'enfuir vers le Potomac. La poursuite se prolongea jusqu'à la nuit. Ce matin, l'ennemi n'était plus en vue, et l'on suppose qu'il s'est dirigé sur quelques points de la rivière par où il pourra repasser dans la Virginie. La dernière dépêche du quartier général fédéral était en date de ce matin à dix heures. On espérait pouvoir couper la retraite des sécessionnistes et les faire prisonniers. Si on les manque, ils en seront quittes pour la perte qu'ils viennent d'éprouver, et que l'on évalue à 15,000 hommes; toutefois, j'ai de la peine à y croire, d'autant plus qu'en dernier lieu, les pertes annoncées le jour ou le lendemain d'une bataille ont été toujours trouvées exagérées. Ce qu'il y a de certain, c'est que le

champ de bataille est représenté comme jonché de cadavres et de blessés, et que la division Hooker a, à cette heure, envoyé 1700 prisonniers à Frederick.

Parmi les confédérés on dit que le général Lee est blessé, et que le général Garland est tué, et avec lui un grand nombre d'officiers supérieurs. Les fédéraux ont perdu le brave général Reno, tué. Le corps d'armée confédéré qui avait occupé Frederick, dans le Maryland, a subitement évacué cette ville. Comme le vapeur porteur de cette dépêche ne quittera Boston que dans 40 heures, il est possible que le télégraphe vous signale d'autres victoires d'ici là, et peut-être aussi quelque défaite, fruit de cette maladresse, qu'on a malheureusement vu déployer trop souvent dans notre armée; mais, quoi qu'il arrive, tenez pour dit que l'invasion confédérée en deça de nos lignes est destinée non-seulement à faire un *fiasco* complet, mais aussi à donner le coup de grâce à bon nombre de ces excursionnistes.

La présence des confédérés dans le Maryland a eu cela de bon qu'elle a contribué à réveiller le peuple de l'apathie dans laquelle sa confiance illimitée dans ses administrateurs l'avait laissé tomber et lui fait maintenant pousser les hauts cris contre le mauvais usage des moyens immenses à eux fournis pour sauver l'Union.

Je vous avais fait souvent remarquer que nous faisons des progrès rapides en deux choses, à savoir dans les bévues et dans le gaspillage des fonds publics. Le peuple commence enfin à le comprendre et il s'en plaint amèrement. Mais une chose qu'il ne comprend pas encore bien, c'est que ceux qui se sont chargés de conduire les affaires ne sont pas à la hauteur des circonstances. Lorsque le peuple aura saisi cette dernière vérité et qu'il aura remédié au mal, alors l'Union rentrera dans l'ordre. Ce ne sont ni la force ni les moyens qui nous ont manqué pour soumettre la rébellion. Ils ont, au contraire tellement abondé que l'on aurait pu avec leur aide écraser une révolution trois fois aussi formidable. C'est le mauvais usage de ces moyens qui a permis à l'hydre de lever la tête. Et elle marchera la tête levée aussi longtemps que le système suivi jusqu'ici ne sera pas modifié.

Mexique, 28 août. — Je crois de mon devoir de vous le répéter, les Mexicains se disposent à résister plus qu'on ne le pense. J'en trouve la preuve dans tout ce que je vois et entends. Un député au congrès, ennemi personnel de Juarez et de son administration, m'a dit, ce matin même, les paroles suivantes: « Vous croyez peut-être que le pays se prêtera à un changement dans ses institutions? Vous vous trompez. Pour moi, personnellement, ce sera une horrible nécessité de ne faire gouvernemental dans le congrès; mais je le serai tant que durera la guerre étrangère, parce que le patriotisme exigera ce sacrifice. »

Quelques autres députés nourrissent encore l'espoir qu'il pourra survenir un arrangement dans la question étrangère. A leur tête est Doblado. On compte sur les influences dont, avec Comonfort, il dispose dans l'Etat de Guanajuato et les Etats limitrophes, pour faciliter une conclusion de la guerre en termes honorables.

Le président lui-même conserve aussi quelque espérance à cet égard. Il l'a prouvé par la formation de son cabinet, qui ne se compose que de personnes d'une modération bien connue. Comme président du cabinet je citerai d'abord M. A. de la Fuente, qui s'est fait une grande réputation par le talent avec lequel il a appliqué au Mexique nos lois sur l'état civil. Il a ainsi accompli l'œuvre du grand réformateur Lerdo de Tejada, auquel on doit les lois sur le désamortissement des biens de mainmorte. MM. Teran, ministre de la justice et des cultes, H. Nunez aux finances et Blanco à la guerre, faisant déjà partie du cabinet. Le premier est un juriste distingué, les deux autres sont très-estimés pour leur instruction spéciale.

Dans les circonstances actuelles, nous avons tout à craindre en voyant M. Doblado se retirer, car le parti de l'action demandait la formation d'un ministère composé d'hommes qui se sont inscrits contre toute transaction. Heureusement Juarez a su résister à la pression des hommes de ce parti. La présence pendant quelques jours de Zaragoza dans la capitale, où il a été accueilli avec un véritable enthousiasme, montre néan-

moins combien l'animation est générale. Le 22 août, il est reparti pour son quartier-général d'Acatingo, accompagné de ses aides de camp, après avoir déjeuné au Tivoli del Eliseo avec ses amis et le président.

On active les fortifications de Mexico; celles de Puebla sont près d'être terminées; on y fait travailler des *peons* de corvée fournis par les districts voisins de la ville: ceux d'Huejotzingo, de Cholula, de Chachapa et d'Atlixco en ont envoyé 408 la semaine dernière. Les ouvrages du Cerro de Guadalupe sont achevés; on travaille à ceux qui doivent couvrir le sud-est de la ville, depuis San Javier jusqu'à Santiago.

L'Etat de Chiapas a envoyé par l'intermédiaire de sa députation permanente, une protestation contre le projet d'établir une monarchie au Mexique. Celles de toutes les autorités et municipalités des Etats frontières de Nuevo-Leon et Coahuila est plus significative encore, car ces deux Etats sont gouvernés par Vidaurri, qui avait eu plus d'un dissentiment avec le gouvernement fédéral; ces corps protestent contre tout acte qui porterait atteinte à la souveraineté et à l'indépendance de la république et contre tous les changements qui n'émaneront pas de la représentation nationale.

Les contingents de Chihuahua, de Durango et d'Aguascalientes sont arrivés ici après une marche qui pour quelques corps n'a pas été de moins de 400 lieues. Il n'est pas jusqu'aux bourgs de l'Etat de Puebla qui, avec celui de Queretaro, passe pour être particulièrement dominé par les prêtres, qui n'envoie ses hommes valides à la guerre. Enfin Vidaurri a expédié des renforts de Monterey et du Saltillo, sous le commandement du lieutenant-colonel Gil Cadena. Ces renforts doivent se joindre à San-Luis Potosi avec ceux de Comonfort, dont la division est au grand complet. La réunion de ces forces a eu à lutter contre l'absence presque complète de routes carrossables entre l'Etat de Tamaulipas et celui de San-Luis. L'infanterie était rendue depuis longtemps dans cette dernière ville, que l'artillerie et les fourgons gravissaient encore péniblement les sentiers abruptes et détrempés qui sillonnent le versant des grands plateaux.

Les élections sont à peu près terminées. Une invitation a été adressée à tous les gouverneurs afin que les députés reçoivent immédiatement leurs frais de déplacement et se dirigent vers Mexico, où le congrès s'ouvrira le 16 du mois prochain. Je vous épargne la longue liste des députés nommés; mais les noms que j'ai sous les yeux démontrent une fois de plus combien le pays se prépare à la résistance.

Vous avez dû recevoir, par le vapeur français *Tampico*, parti de Vera-Cruz, le 17 août, un article du journal officiel d'Afmonte, le *Veracruzano*. Ce journal raconte à sa façon ce qui s'est passé à Colima à propos du colonel Toro, ainsi qu'une mutinerie militaire qui a éclaté dans la forteresse de Perote. Cette affaire s'est bornée aux tentatives d'un sergent d'artillerie sur le petit nombre de soldats qu'il commandait et qu'il avait eu soin de griser avec du *chinguero* pour leur faire crier: Vive la religion! Le mouvement eut lieu pendant la nuit; des cris éclatèrent. En un clin d'œil la garnison fut sur pied et les mutins désarmés. Le sergent et ses complices ont passé devant un conseil de guerre, présidé par le général Garcia, et ont été condamnés à mort.

La conspiration de Léon, petite ville du Bajeo, n'a pas plus de portée que ce qui précède. On y avait exilé quelques anciens officiers réactionnaires de Guadalaajara. Entraînés par un ex-lieutenant d'infanterie nommé Obregon, ils ont tenu des conciliabules où on a surpris des correspondances avec Mejia. Leur projet consistait à livrer la ville à quelque bande avec laquelle ils cherchaient à se concerter et à proclamer Almonte. Obregon, chez qui les conspirateurs se réunissaient, a été fusillé.

D'Orizaba, aucune nouvelle, excepté le mouvement d'Ortega dont la division a quitté Tehuacan pour se porter sur les Cumbres d'Acultzingo.

Il ne me reste plus qu'à vous parler d'une mesure prise par les représentants d'Almonte à Vera-Cruz, et qui vous donnera encore une preuve de la sympathie que les réactionnaires ont pour nous, même en ce moment. Almonte a prohibé, il y a

un ou deux mois, l'internement des marchandises par la route de Jalapa. Aujourd'hui, pressé sans doute par le besoin d'argent, il l'autorise par le port de Tuxpan, moyennant un droit extraordinaire de 30 pour cent calculé sur le montant déjà si élevé des droits d'importation. Mais comme le port de Tuxpan appartient encore aux Mexicains, les marchandises ne pourront y être expédiées de Vera-Cruz que sur bâtiments étrangers.

Cette concession a été accordée sur les instances de quelques maisons allemandes qui ont déjà opéré une première expédition par le navire américain *Volunteer*. Or, voici ce qui arrive: la généralité des marchandises allemandes et anglaises se composant de tissus de coton et de fil, il est facile de les diviser en ballots de poids de 175 livres, ce qui est indispensable pour charger à dos de mulets, parce que les transports de Tuxpan à Mexico ne peuvent pas se faire autrement, à cause du manque total de routes carrossables. Mais les produits français, composés en général de tissus et de soieries de prix, d'objets de mode et de luxe, ne peuvent pas se débattre pour être formés en petits ballots de 175 livres sans être exposés à des avaries graves.

On ne peut les expédier à Mexico que dans des caisses doublées de fer-blanc ou de zinc, telles qu'elles viennent de Paris, et comme ces caisses sont trop volumineuses ou trop lourdes pour être transportées à dos de mulet, il faut les envoyer à destination sur les chariots ordinaires qui font le service de Vera-Cruz à Mexico par Zalapa et Orizaba. Or, Almonte nous ferme la route de Zalapa; celle d'Orizaba nous est interdite, et il s'ensuit que les Allemands et les Anglais jouissent d'un privilège refusé aux intérêts français. Il faut croire que les autorités françaises n'ont pas connaissance de ces abus.

Dernières nouvelles.

Une adresse de Garibaldi au peuple de Suède est publiée en réponse aux manifestations garibaldiennes qui ont eu lieu à Stockholm.

Des dépêches de Turin annoncent que le voyage que doit faire en France M. Rattazzi est remis à la fin de ce mois.

Le général Durando quitte définitivement le ministère et est nommé, assure-t-on, ambassadeur du roi d'Italie à Berlin.

Le nouveau président du ministère prussien, M. de Bismark, est remplacé dans le poste d'ambassadeur à Paris par le comte de Goltz.

Les ambassadeurs Japonais sont partis de Paris pour aller s'embarquer sur le transport le *Rhin*, mis à leur disposition par le gouvernement français pour les conduire en Portugal. Le programme des fêtes pour le mariage du roi Luiz ne sera que légèrement modifié par la mort de l'aïeule du roi.

Le firman de la Porte pour l'acceptation des conférences de Constantinople relatives à la Serbie a été affiché à Belgrade. Il a produit un excellent effet, et les barricades qui existaient encore ont été démolies.

Une dépêche de Sang-hai, portant la date 19 août, donne des nouvelles de l'insurrection chinoise. Le colonel américain Ward, qui commande les troupes impériales, a pris trois villes aux insurgés. Quyaon est tombé en son pouvoir après un combat sanglant. Les insurgés chinois empêchent le transport des soies.

Un traité de commerce a été signé entre la Belgique et le gouvernement chinois.

A la date du mois d'août, une émeute était imminente au Japon contre le parti favorable aux étrangers. La garde des légations française et anglaise a été augmentée. Le gouvernement japonais fait tout son pouvoir pour prévenir l'émeute.

De grandes inondations ont eu lieu en Australie.

FAITS DIVERS.

On écrit d'Ailly-sur-Noye au *Journal d'Amiens* :

Un accident qui a eu de très regrettables conséquences est arrivé jeudi dernier à Ailly, par suite de l'explosion d'une machine locomobile employée à faire fonctionner une batteuse mécanique chez M. Denis, propriétaire cultivateur en cette commune.

Snivant un usage établi depuis quelques années déjà dans notre département, des locomobiles et des batteuses mécaniques sont mises à la disposition des cultivateurs par diverses personnes qui font commerce de la location de ces machines. Un chauffeur et un engrenneur accompagnent les machines et les font fonctionner pour le compte de leur propriétaire.

L'accident qui vient d'avoir lieu à Ailly a été occasionné par une locomobile appartenant à M. Beaucent, de Moreuil. Six personnes ont été atteintes, dont quatre très-grièvement. Au moment de l'explosion, la machine était au repos; l'engrenneur et le chauffeur réparaient la courroie de transmission; trois personnes se trouvaient en face du foyer, attendant la mise en marche, et deux femmes étaient sur la batteuse.

La force d'expansion de la vapeur a été telle, que le devant de la chaudière a sauté, et que les personnes qui se trouvaient en face ont été lancées, l'une à 17 mètres de distance, les deux autres à 5 et 6 mètres. Toutes les trois ont reçu des brûlures et des contusions assez graves. Les machines étaient placées sous la chénaillière d'une grange, entre la cour et une pâture plantée de pommiers; les trois hommes ont été dispersés au milieu des arbres sans en rencontrer aucun, bien qu'ils soient plantés à une distance fort rapprochée; sans cette heureuse circonstance, on aurait relevé que des cadavres horriblement mutilés.

La violence du coup ayant produit sur la locomobile un mouvement de recul comme dans les pièces d'artillerie auxquelles on met le feu, il en résulta un choc très-rude entre cette machine et la batteuse, qui se dressèrent l'une sur l'autre et s'affaissèrent ensuite avec fracas. Les deux femmes postées sur la batteuse furent rejetées dans deux directions opposées, l'une à six mètres dans le jardin, l'autre à dix mètres dans la cour; malgré les périls de la chute, ces femmes ne reçurent que des contusions peu dangereuses; l'une était tombée sur un tas de paille, et l'autre sur du fumier.

Quant au mécanicien qui se trouvait sur le côté de la chaudière, il n'a rien éprouvé; mais l'engrenneur, occupé à remonter la courroie, a été lancé jusqu'à la chénaillière, à deux mètres de hauteur, et s'est fait un trou profond à la tête. On l'a relevé sans connaissance, et pendant quelque temps on a désespéré de le rappeler à la vie.

Le charbon du foyer de la locomobile avait été lancé dans la grange, et un incendie commençait à se déclarer; mais, grâce au concours empressé des nombreuses personnes accourues au bruit de l'explosion, ce commencement d'incendie a été facilement étouffé.

Une enquête a été immédiatement ouverte par les soins des diverses autorités compétentes.

— Dans la nuit de vendredi à samedi, est arrivé dans le trajet du Mont Cenis, un accident qui a eu des conséquences funestes. Une voiture appartenant à l'administration des Berlines-Postes, a éprouvé, à un tournant, un brusque ressaut qui l'a couchée sur le flanc et a enlevé de son siège le postillon, mort des suites de cette horrible chute. Plusieurs personnes ont été assez gravement contusionnées. Une dame est blessée à la tête. Cependant tous les voyageurs ont pu continuer leur route, et en arrivant à Turin, ils ont trouvé les soins les plus empressés.

— Des lettres de Naples et de Palerme nous signalent les efforts de propagande protestante tentés par des missionnaires anglicans. La vente ou plutôt la distribution des Bibles serait organisée sur une assez grande échelle, particulièrement en Sicile, qui reste décidément la terre de prédilection de l'influence anglaise. C'est à la faveur des inquiétudes qu'excite la non-solution de la question romaine et de certains actes d'intolérance reprochés à des membres du clergé, que propagande religieuse a été organisée.

— Un missionnaire Mormon des Etats-Unis vient de publier un livre intitulé : *Mémoire d'un Mormon*, dans lequel il n'hésite pas à donner la statistique que voici :

Le recensement fait à la fin de 1858 porte à	
3,617 le nombre des maris polygames.	
Maris ayant sept femmes et davantage .	387
Maris ayant cinq femmes	730
Maris ayant quatre femmes	1100
Maris ayant plus d'une femme et moins de quatre	1400
Total :	3617

ANNONCES.

L'ABEILLE,

Compagnie d'assurance à primes fixes,

fondées en France, à Dijon (Côte-d'Or),

CONTRE L'INCENDIE.

Capital de garantie : 10 MILLIONS en voie d'accroissement.

LA GRÊLE,

Capital : 8 MILLIONS,

et les risques maritimes,

Capital : 2 MILLIONS.

Ensemble : 20 MILLIONS.

Autorisées par décrets impériaux.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

MM. GAULIN, chevalier de la Légion d'honneur, vice président du Comité central d'agriculture, de la Côte-d'Or, ancien élève de l'École polytechnique, administrateur des Hospices, propriétaire à Dijon.

Le Marquis de SAINT-SEINE, membre du Comité central d'agriculture de la Côte-d'Or, propriétaire à Dijon.

CAPITAIN, ancien notaire, membre du Comité central d'agric. de la Côte-d'Or.

RIBAUDET, banquier.

RENIER-TRÉLANNE, propriétaire-rentier, à Dijon, maire de Chenôve.

Le Prince Etienne DE BEAUVAT, membre du Conseil général de la Côte-d'Or, président du Comice agricole de Semur, propriétaire à Thoisy-la-Berchère.

BORDET, ingénieur civil, maire de Remilly-en-Montagne.

Le Comte DE LA LOYÈRE, président du Comité d'agriculture de Beaune, propriétaire de vignobles à Savigny-sous-Beaune.

LOUIS-BAZILE, député au Corps-Législatif, propriétaire.

DEBRYE, propriétaire, ancien avoué à la cour impériale de Dijon.

CHAPPAU, ancien notaire, propriétaire.

DURET, chevalier de la Légion d'honneur, maire de la ville de Nuits.

DIRECTEUR :

M. A MAAS, au siège de la Cie à Dijon, place St-Jean.

L'assurance contre les risques qui menacent la propriété, l'industrie et l'agriculture, s'est tellement vulgarisée, qu'il n'est personne aujourd'hui qui n'en reconnaisse l'immense utilité.

Mais lorsqu'une compagnie vient solliciter la confiance des populations, leur présente-t-elle de solides garanties de moralité et de solvabilité ? tout est là.

A cette question l'*Abeille* répond :

Par le nom de ses fondateurs ;

Par l'appui de ses comités de patronage dans

les départements et tous composés d'actionnaires de l'*Abeille*.

Par la garantie de vingt millions de son capital souscrits par près de dix mille actionnaires parmi les principaux propriétaires, industriels et commerçants ;

Par le chiffre de ses valeurs assurées à ce jour, branches Grêle, Incendie et Maritimes (environ 1 milliard 500 millions.)

Enfin, par la combinaison de trois compagnies se prêtant au mutuel appui et présentant, au point de vue économique, l'avantage d'avoir leur siège loin de Paris et de fonctionner presque partout avec le même personnel.

L'Abeille assure :

Contre l'incendie, même lorsqu'il est causé par le feu du ciel, toutes les valeurs mobilières et immobilières.

Elle garantit l'assuré du risque locatif, du recours des voisins et du recours du locataire contre le propriétaire.

Enfin, elle répond des dommages autres que ceux d'incendie provenant de l'explosion du gaz, de la foudre et des appareils à vapeur, lorsque ces risques sont assurés par une clause spéciale de la police.

Contre la grêle, toutes les récoltes pendantes par racines et par branches ;

Et contre les risques maritimes, les navires, etc.

Les assurances d'incendie et de grêle se contractent pour une ou plusieurs années et il n'y a pas de tacite reconduction.

Les dommages pour chacune des trois branches sont payés intégralement et immédiatement après expertise ou transaction.

L'*Abeille* est représentée dans le canton du Valais par M. Jos. SOLIOZ, agent général, à Sion, rue de Lausanne, lequel a seul droit de signer les polices.

L'agent général,
J. SOLIOZ.

A vendre,

Un grand assortiment de briques, carrons, tuiles et plots, à la gare de Saxon. — S'adresser à M. FAMA, aux Bains de Saxon.

Clarification des Vins.

Les trois véritables poudres de A. JULLIEN, de Paris, se vendent à la pharmacie de QUAY, à Sion.

N° 1 pour les vins rouges.

» 2 pour les vins blancs.

» 3 sert à les décolorer (elle est aussi usitée pour les eaux de vie) et à ramener à l'état désirable les fûts altérés, ainsi qu'à corriger les vins disposés à tourner à l'aigre ou au gras.

Ne pas confondre la poudre Charles Jullien, de MAÇON, avec celle-ci, l'usage de la première étant d'un prix plus élevé, par le motif qu'il en faut une plus forte quantité pour la clarification.

VÉRITABLE OUATE

ANTI-RHUMATISMALE

du docteur Patisson,

à fr. 1 le paquet, à 60 centimes le demi-paquet.

En vente chez les pharmaciens M. de Quay, à Sion, M. H. Burcher, à Brigue, et M. G. de Werra, à St-Maurice.

Cette ouate est un remède sûr et prompt contre les douleurs rhumatismales de toute espèce, qu'elles aient leur siège dans les jambes, les bras, le dos, les mains ou dans le cou.

Avis aux émigrants.

GERMAIN DÉTIENNE, négociant à Riddes, prévient le public qu'il est le seul représentant en Valais de la maison SIEGRIST et FENDER, de Bâle, qui se charge du transport des émigrants pour la province de l'Uruguay, Amérique du Sud.

SION. — IMPRIMERIE D'EDOUARD LÉDERICH.